

Cette exposition rejoint à la fois les spécialistes et le grand public. Elle offre l'occasion d'ouvrir la collection du Musée, de découvrir les puits d'inspirations de la mode, de savourer l'interprétation sensible des créateurs, leur art, et de reconnaître leurs caractères. Ainsi, la fantaisie y est présente bien sûr, mais aussi des repères connus parce que tirés de la vie même des individus. Ces objets-témoins sont conservés au musée pour mémoire et pour ceux qui veulent s'en inspirer.

Références

<http://www.mcq.org/presse/mode.html>

Clin d'oeil, magazine, tiré à part de l'édition de janvier 1998 : «Entrée des artistes».

Isabelle Schulte-Tenckhoff, *La question des peuples autochtones*, Bruxelles : Bruylant; Paris : Librairie Générale de droit et de jurisprudence, 1997, 235 p., annexes (préface de Rémi Savard).

Reviewer: *Paul Charest*
Université Laval

Maintenant établie à Montréal, Isabelle Schulte-Tenckhoff est bien connue au Québec par son volume *La vue portée au loin* (1985), largement utilisé comme ouvrage de référence dans les cours d'histoire de la pensée anthropologique. Comme le souligne notre collègue Rémi Savard dans sa préface, ce nouvel ouvrage vient combler une lacune importante dans la littérature française sur les Autochtones : «Il n'existait pas aucune publication aussi accessible et d'une telle qualité sur la situation actuelle des peuples autochtones à travers le monde...» (p. vii), il constitue en quelque sorte le pendant du volume de Julian Burger *Report from the Frontier : The State of the World's Indigenous Peoples* publié il y a déjà une dizaine d'années. Ce n'est pas là l'effet du hasard puisque tous deux ont travaillé ensemble dans le cadre du groupe de travail sur les peuples autochtones de l'ONU. Ainsi, selon ses propres indications, l'auteure a effectué depuis 1991 six mandats de recherche en rapport avec l'Étude sur les traités entre peuples autochtones et États sous la responsabilité du Rapporteur spécial Alonso Martinez, membre du Groupe de travail, alors que J. Burger est lui-même directeur de recherche pour le Groupe. Il n'est pas surprenant de constater qu'une partie importante du volume, soit un chapitre entier d'une trentaine de pages, soit consacré aux activités du Groupe de travail et au Projet de Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones qui constitue le principal résultat. L'ouvrage est divisé en trois parties et dix chapitres abordant successivement les thèmes suivants : 1) un bilan de la situation des peuples autochtones dans le monde; 2) les Autochtones dans le contexte international; 3) les enjeux de l'«autochtonie». S'y ajoute une annexe de huit «textes choisis», dont le projet de Déclaration ci-haut mentionné. Le bilan de situation intitulé

«Les Autochtones dans tous leurs États» constitue la pièce de résistance de l'ouvrage avec environ 40 % du texte rédigé par l'auteure. Il traite successivement des Autochtones de l'Amérique centrale et du sud, de l'Amérique du nord, de l'Océanie et de ses régions boréales. Sont donc laissés de côté les Autochtones d'Asie, en particulier de l'Inde et de la Chine, portant de loin les plus nombreux, et ceux d'Afrique. La diversité des situations locales est d'une part soulignée : le nombre total d'Autochtones de part le monde est estimé à 300 millions de personnes réparties en 5 000 ethnies. D'autre part, les Autochtones sont présentés comme des «victimes de l'expansionnisme occidental». Le Canada occupe une bonne place dans ce bilan et l'auteure connaît manifestement bien la situation des Autochtones chez nous, mais ce n'est pas le cas pour la Sibérie rapidement traitée en deux petites pages.

La deuxième partie de l'ouvrage présente les Autochtones comme «bénéficiaires et acteurs du système international». Outre le rôle majeur du Groupe de travail de l'ONU dans la défense des droits autochtones, l'auteure y analyse les nombreuses actions et initiatives autochtones sur la scène internationale (manifestation, occupation, lobby, création d'ONG, alliances avec des écologiste, etc.) démontrant que les autochtones ne sont pas seulement des victimes mais aussi des intervenants importants sur la scène politique dont les États-nations et les organismes internationaux doivent tenir compte. Le rôle pionnier de l'Organisation Internationale du travail (OIT), responsable dès 1957 d'une Convention (n° 107) visant à protéger les droits des autochtones, y est aussi mis en évidence. Une nouvelle version de cette Convention (n° 169) «concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants» adoptée en 1989 est fournie en annexe. Pour ce qui est du projet de Déclaration préparé par le Groupe de travail, aussi présentée au complet en annexe, l'auteure souligne que les principes les plus importants qui y sont affirmés sont d'abord et avant tout celui du droit à l'autodétermination des peuples autochtones et celui des droits à des terres et à des ressources suffisantes pour assurer leur viabilité économique et politique.

Dans le troisième et dernier chapitre de son ouvrage traitant des «acquis et défis de l'autochtonie», I. Schulte-Tenckhoff aborde la question de l'utilisation du «qualificatif autochtone» qui «se définit dans une configuration spécifique des rapports de domination» (p. 133). Poussant plus loin son analyse elle cite longuement une définition de travail de l'étude Cobo «qui guide les travaux de l'ONU depuis 1972» comprenant les deux paragraphes suivants :

Du point de vue de l'individu, l'autochtone est la personne qui appartient à une population autochtone par auto-identification (conscience de groupe) et qui est reconnu [sic] et accepté [sic] par cette population en tant que l'un de ses membres (acceptation par le groupe).

Cela laisse aux communautés autochtones le droit et le pouvoir souverain de décider quels sont leurs membres, sans ingérence extérieur (p. 135).

Pour l'auteure ce principe d'auto-identification est «incontournable» et elle dénonce au passage la Loi sur les Indiens du Canada qui définit unilatéralement « qui est Indien et quelles sont les terres réservées aux Indiens » (p. 141).

Pour les anthropologues, les réflexions les plus percutantes de Schulte-Tenckhoff se trouvent dans l'avant-dernier chapitre de l'ouvrage intitulé «L'autochtonie dans le nébuleuse de la culture». Discutant du changement culturel, l'auteure dénonce l'enfermement des Autochtones dans une culture traditionnelle, souvent celle des chasseurs-collecteurs, et leur difficulté à être reconnus comme autochtones et à conserver leurs droits inhérents s'ils participent à la modernité. Ainsi, il existe « une façon d'être autochtone au delà d'une conversion plus ou moins accomplie aux avantages—matériels surtout—de la vie moderne » (p. 163). L'auteure écorche aussi au passage la politique canadienne dite de revendications territoriales globales qui comporte toujours l'exigence de l'extinction des droits des aborigènes, d'une part, et qui refuse de sortir du droit étatique, d'autre part. Finalement, faisant référence aux débats moderne/post-moderne, l'auteure conclut son chapitre en identifiant deux virtualités autochtones allant à la l'encontre à la fois du relativisme culturel et de la rationalité universaliste : «celle d'universaux subsumant les différences culturelles et historique dans le premier cas, et celle d'une pluralité de devenir exigeant que l'on relativise la notion d'historicité dans le second» (p. 165).

Les juristes, quant à eux, trouveront aussi matière réflexion et discussion dans le dernier chapitre de l'ouvrage («L'autochtonie dans l'ordre international») abordant des sujets clés comme l'internalisation des questions autochtones, le droit des gens, les traités et le droit à l'autodétermination. Par internalisation l'auteure fait référence au «transfert graduel des relations avec les peuples autochtones du domaine du droit international à celui du droit interne» (p. 171), pratique de plus en plus étendue qui positionne les États à la fois comme juge et partie dans leurs rapports avec les Autochtones. Cette pratique va donc à l'encontre du droit des gens qui considère tous les peuples comme égaux et comme des «communautés juridiquement organisées» capable de conclure des traités avec d'autres entités indépendamment de leur niveau de développement politique, comme ont pu le faire les peuples ou nations autochtones d'Amérique du Nord avec l'Angleterre. Toutefois, le sens originel de ces traités s'est peu à peu transformé en relations de domination et de dépendance par l'incorporation progressive des groupe signataires à l'intérieur des États colonisateurs.

Pour ce qui est de l'autodétermination elle ne veut pas nécessairement dire volonté de sécession dans l'esprit des peuples qui la réclament, mais tout simplement le droit à dis-

poser d'eux-mêmes. Le modèle des traités peut être une solution intéressante pour y parvenir à condition qu'il y ait recherche de consensus de part et d'autre et que les états reconnaissent le «rôle historique des peuples autochtones par rapport aux territoires dont ils dérivent leur identité» (p. 192). C'est dans cette foulée que I. Schulte-Tenckhoff conclut son volume en affirmant que la question autochtones est «essentiellement politique» et que «l'autochtonie se négocie» (p. 194). Ce terme «autochtonie» n'est en fait jamais clairement explicité dans son ouvrage. Il semble désigner l'identité autochtone ou l'appartenance à un ensemble social et politique composé de tous les peuples autochtones de la planète. Personnellement, je le trouve inadéquat et lui préfère le terme «autochtonité»¹ (Charest et Tanner 1992), celui d'«autochtonie» devant s'appliquer aux territoires autochtones, comme à un ensemble géographique, sur le modèle de la Scandinavie, de la Picardie ou de la Mauricie. Quant au terme «autochtonité», il est construit sur la même logique que les termes francité et indianité, comme référent identitaire. Mis à part ce problème terminologique, le livre de Schulte-Tenckhoff s'avère très intéressant et très utile, d'abord parce qu'il est le premier ouvrage synthèse en français sur les Autochtones, ensuite parce qu'il dépasse le simple bilan de situation pour proposer des analyses sur plusieurs sujets au coeur même de la question autochtone : celui des droits, mais aussi ceux des traités, de l'internalisation du changements culturel vs l'identité, de l'autodétermination, etc. Sur plusieurs de ces thèmes, on souhaiterait même que l'auteure développe davantage. C'est le cas des traités en particulier, sachant que l'auteure a fait des recherches approfondies sur le sujet depuis plusieurs années. Elle le réserve probablement pour une prochaine publication.

Note

1 Le terme utilisé alors était toutefois «autochtonéité».

Ouvrages cités

Burger, Julian

1987 *Report from the Frontier: The State of the World's Indigenous Peoples*, London, Zed Books.

Charest, Paul et Adrian Tanner

1992 La reconquête du pouvoir par les autochtones, *Anthropologie et sociétés*, 16(3) : 5-16.

Schulte-Tenckhoff, Isabelle

1985 *La vue portée au loin. Une histoire de la pensée anthropologique*, Lausanne, Édition d'en Bas.